

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

**Commune de SEXEY AUX FORGES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2016**

**ARRONDISSEMENT**  
**TOUL**  
**CANTON**  
**NEUVES-MAISONS**

L'an deux mille seize, le huit juillet à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 14  
De votants 13  
De présents 11

**Etaient présents :**

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Béatrice GEORGE – Maud GERONIMUS -  
Amélie KOENIG – Pascale NAVET ;  
Mrs Daniel BORACE – Christian DROUOT – Serge FOULON – Maurice KOENIG –  
Patrick POTTS

NOTA : Le Maire certifie que :  
Le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le 12 juillet 2016  
La convocation du conseil avait  
été faite le 30 juin 2016.  
La présente délibération a été  
transmise à la Sous-préfecture de  
Toul le 12 juillet 2016  
Le Maire,  
Patrick POTTS

**Absents excusés :**

Michel DROUOT donne procuration à Pascale NAVET  
Ghislain PAYMAL donne procuration à Patrick POTTS  
Jean-Jacques ZILLIOX

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil  
Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.  
Le compte rendu de la séance du 27 mai 2016 est adopté.

**TRANSFORMATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF**

**N°I-IV-2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation du poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe (ancien grade) en poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe (nouveau grade) en raison du recrutement en contrat à durée déterminée d'une secrétaire de mairie pour le remplacement de Madame Martine MANCA.

Il propose de procéder à la suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial de 2ème classe (ancien grade) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 17h30, et la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 17h30, à compter du 1er septembre 2016.

Vu l'avis favorable de principe du comité technique en date du 26 mai 2016,

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- **Décide** de supprimer le poste permanent d'adjoint administratif territorial de 2ème classe affecté d'une durée hebdomadaire de 17h30 à compter du 1er septembre 2016 et de créer simultanément un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 1ère classe pour une durée hebdomadaire de 17h30.
- **Décide** d'y affecter Madame Amandine GIRARD à compter du 1er septembre 2016.

**DECISION MODIFICATIVE N°2****N°2-IV-2016**

Suite à la réalisation de 2 emprunts pour financer la réalisation des travaux de voirie de la rue des cités Sainte Anne,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- **Décide**, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes sur le budget communal 2016,

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	-46 500,00
		103 (10) : Plan de relance FCTVA	16 500,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	30 000,00
			<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-46 500,00	74127 (74) : Dotation nationale de péréquation	-3 600,00
615228 (011) : Autres bâtiments	20 000,00		
615231 (011) : Voiries	19 000,00		
61551 (011) : Matériel roulant	2 000,00		
6156 (011) : Maintenance	1 000,00		
658 (65) : Charges diverses de la gestion cour.	900,00		
	<b>-3 600,00</b>		<b>-3 600,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>-3 600,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-3 600,00</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

**LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL SITUE AU 13 RUE DU  
LT EXCOFFIER (APPARTEMENT DU HAUT)**

**N°3-IV-2016**

Monsieur le Maire indique que l'appartement du haut situé au 13 rue du Lt Excoffier est libre. Il précise que celui-ci sera mis en location à compter du 15 juillet 2016. Il propose de fixer le loyer mensuel à 687 €.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- **Accepte** le montant du loyer comme indiqué ci-dessus,
- **Fixe** le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 687 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

**LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL N°4 SITUE AU 8 RUE  
DU LT EXCOFFIER**

**N°4-IV-2016**

Monsieur le Maire indique que l'appartement n°4 situé au 8 rue du Lt Excoffier sera libre à compter du 16 septembre 2016. Il propose de le remettre en location à compter de cette date et de fixer le loyer mensuel à 480,00 €.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- **Accepte** le montant du loyer comme indiqué ci-dessus,
- **Fixe** le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 480 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

**TARIFS 2017 DE LA SALLE POLYVALENTE**

**N°5-IV-2015**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

- **Décide**, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs de 2016 en 2017 pour la location de la salle polyvalente de Sexey-aux-Forges, à savoir :

**GRANDE SALLE**

**Période ETE : du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre**

**Période HIVER : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril**

- ◇ Nettoyage, rangement et balayage sont à la charge de l'utilisateur, lavage des sols à la charge de la commune
- ◇ Etat de mise à disposition de la grande salle : vide
- ◇ Remise des clefs le vendredi à 14h30
- ◇ Reprise des clefs le lundi à 8h30
- ◇ Capacité d'accueil 150 personnes maximum

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
<b>Réunion à but non lucratif</b>	Gratuit	Gratuit	126 €	149 €
<b>Soirée à entrées payantes (hors bals) réservées aux associations</b>	335 €	405 €	447 €	516 €

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
<b>Repas familial (salle + cuisine + vaisselle) 150 personnes maxi - de 40 personnes</b>	299 €	368 €	403 €	481 €
40 à 79 personnes	338 €	412 €	443 €	519 €
80 à 110 personnes	378 €	451 €	487 €	563 €
+ 110 personnes	419 €	498 €	526 €	607 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Patrick POTTS